



Association Agréée (article R 121-5 du code de l'urbanisme)  
BP 133 - 74120 MEGÈVE

## Lettre n° 49

Décembre 2016

Chers amis,

Vous trouverez dans le corps de cette lettre le procès-verbal de notre AG du 4 août dernier. Nous avons abordé plusieurs sujets et nous souhaitons vous faire part de l'évolution des dossiers.

En tant que « Personne morale associée » nous avons continué à travailler sur les projets de PLU arrêtés par nos communes cet été. Nous avons eu avec nos élus plusieurs réunions de travail. Pour Demi-Quartier, nous n'avons que peu de commentaires. Pour Megève, nous avons insisté sur plusieurs points à savoir une densification exagérée dans certaines zones, un règlement imprécis que nous considérons comme pouvant être la source d'interprétations contradictoires qui pourraient provoquer un certain favoritisme, un nombre de places de stationnement obligatoires pour des nouvelles constructions totalement insuffisant...

Actuellement les dossiers sont consultables par le public et nous vous confirmons dans cette lettre le calendrier des permanences des Commissaires Enquêteurs que nous avons envoyé à ceux d'entre vous dont nous connaissons l'adresse électronique. Vous trouverez ci-joint la copie de la lettre que nous avons écrite à Madame Le Maire de Megève.

Au cours de sa réunion du 27 septembre 2016, le Conseil Municipal de Megève a pris deux décisions en lien avec le futur PLU :

**Ferme Saint Amour :** Considérant la nécessité de réhabiliter la Ferme Saint Amour par des travaux importants et donc coûteux, décision a été prise de lancer une consultation en vue de l'attribution d'un bail à construction. *« L'opérateur devra présenter un projet visant à mettre en valeur cette ferme qui sera affectée à une activité de tourisme et de loisirs. L'opérateur devra également proposer une activité culturelle accessoire à définir. Toute offre hôtelière et /ou d'hébergement à titre privé ou commercial est prohibée. »*. Nous ne pouvons que nous réjouir de la préservation et la mise en valeur de la ferme, partie intégrante du patrimoine de Megève. Nous serons vigilants sur les termes du contrat qui serait signé avec l'opérateur. Néanmoins nous regrettons que les parcelles situées entre la Route Nationale et la ferme - non concernées par ce projet - ne soit pas protégées de constructions futures.

**Paddock :** Lancement d'une consultation en vue de la désignation du concessionnaire chargé de l'aménagement du site - construction d'un hôtel avec logement pour les saisonniers, boutiques, brasserie, restaurant, parc de stationnement (100 places), espaces piétonniers... Nous avons déjà indiqué à nos élus que nous ne nous opposons pas au principe de la construction d'un hôtel à condition qu'il soit situé à une distance raisonnable de la route. Dans le projet en cours d'étude, nous constatons que la surface des constructions pourrait aller jusqu'à 5.400 M2 plus les logements saisonniers. Si l'on veut conserver un site « ouvert » pour la traversée de Megève, cette surface nous semble exagérée et nous suivons attentivement ce dossier.

Les titulaires des permis de construire sur les terrains situés sur le Bas du Calvaire ont fait appel de la décision du Tribunal Administratif de Grenoble d'annulation des dits permis. Cet appel n'est pas suspensif de l'annulation et aucune construction ne peut être entreprise actuellement.

Logement des saisonniers de l'Hôtel Four Seasons. La Mairie de Megève a décidé de ne pas passer outre l'avis défavorable donné par le Commissaire Enquêteur.

Nous vous avons fait part de notre déception pour le manque d'avantages tarifaires pour les Résidents Non Permanents de Megève sur les Remontées Mécaniques de Megève. Nous avons eu, cet automne, encore beaucoup d'échanges avec les décideurs et nous déplorons de ne pas avoir été écoutés. Nous vous rappelons que le seul avantage - pour les Résidents Non Permanents de Megève - est que le forfait « 7 Jours Liberté Evasion » peut être acquis tout au long de la saison. Le préalable étant d'avoir la carte de résident et être adhérent à l'association Vivre Megève. Nous ne désarmerons pas et reprendrons nos négociations pour la saison 2017/2018... Nous vous suggérons d'aller sur le site [www.vivremegeve.fr/](http://www.vivremegeve.fr/) pour connaître les réductions que les titulaires de Cartes Résidents, adhérents à Vivre Megève, peuvent obtenir sur les parkings, cinémas, tunnel du Mont-Blanc et Palais des Sports.

Remontées Mécaniques de Megève. Les nouveaux dirigeants expriment leur volonté de se tenir au calendrier d'aménagement - bien décevant - dont nous vous avons fait part au cours de l'AG. Néanmoins, que penser de la décision de la SA RMM prise au cours de son AG du 15 novembre dernier de distribuer près de 2.000.000 € de dividendes aux actionnaires ??? Cette décision a été prise à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés à l'exception d'un seul !

Au cours des dernières semaines plusieurs de nos villes et de nos campagnes ont connu une pollution désastreuse. La vallée de l'Arve est désignée - à juste titre - comme un des sites les plus pollués de France ! En tant que citoyens et de plus adhérents d'une Association qui se veut défendre l'environnement, nous nous devons d'apporter notre contribution. Et si nous faisons un petit effort pour diminuer l'utilisation de nos voitures ? Megève / Demi-Quartier dispose d'un réseau de transports urbains plutôt performant durant la saison d'hiver à en juger par les plans et les horaires que nous joignons à cette lettre ! Une précision, l'utilisation des « Meg-Bus » est gratuite sur toutes les lignes à l'exception de la ligne 4 (Combloux) qui est gratuite pour les skieurs et les moins de 6 ans mais tarifée à 1,5 € par voyage pour les autres.

La photo ci-dessous a été prise le 15 novembre dernier, Megève et Demi-Quartier étaient recouverts de neige et nous étions en droit d'espérer que cette neige constitue une sous-couche pour une bonne neige dès les vacances de fin d'année ; mais il faisait beau et à l'heure où j'écris ces lignes, la neige a fondu... Espérons que de beaux flocons seront déjà tombés sur nos montagnes lorsque vous lirez cette lettre.

J'espère que vous avez passé un bon Noël et le Conseil se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année.

Arnaud de Vaureix, Président



*(Photo prise par A. de Vaureix le 15/11/2016 !)*



*(Photo prise par B. Mouy le 19/12/2016...)*

# Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 août 2015

En préambule de l'Assemblée Générale, Monsieur Christophe Gilles, chargé de mission bio diversité à la Frapna (Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature), a fait une présentation très appréciée des membres sur les couloirs écologiques.

Début de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Amis de Megève et Demi-Quartier à 18h00. Après émargement, 171 adhérents sont présents ou représentés.

Arnaud de Vaureix, Président de l'Association, remercie pour leurs présences les adhérents ainsi que les élus, notamment Madame Catherine Julien Brèches, Maire de Megève et Madame Martine Périnet, Maire de Demi-Quartier.

Il rappelle l'ordre du Jour de l'Assemblée :

Rapport moral  
Rapport financier  
Quitus au conseil d'administration  
Ratification de la cooptation de Sylvie Penneroux comme administrateur  
Fixation du montant des cotisations  
Questions diverses...

## Rapport Moral

En préambule, je voudrais vous parler de votre Conseil d'administration en commençant par Patrick Werner qui a quitté ses fonctions de Président du Conseil en novembre dernier. Patrick a assuré la présidence en deux temps, la première pendant deux ans à la suite du décès de notre Président Fondateur Maître Pineau. Puis pendant 8 années à la suite de la crise de gouvernance que nous avons connue en 2007. Mais Patrick a entamé une nouvelle activité professionnelle et la Présidence de notre Association prend beaucoup de temps, il a donc décidé de passer la main. Pour toute l'énergie, l'expérience et le dévouement qu'il a apporté à notre Association et pour l'en remercier je vous propose de l'applaudir.

Je souhaite maintenant vous rappeler la composition de notre Conseil. Tout d'abord, le Bureau :

Isabelle Pineau Lépine, Vice-Présidente  
Bernard Poujade nommé Vice-Président en novembre,  
Christine Thorat-Paul Secrétaire Générale,  
Bernard Mouy, Trésorier depuis novembre 2015

Et puis nos administrateurs tous très présents, très actifs et qui prennent en charge les divers dossiers que nous traitons. Hélène Martel-Massignac, Dominique Dunant, Patrick Nodé-Langlois, Roland Vaxelaire et Sylvie Penneroux. Concernant Sylvie Penneroux, à qui je demanderai de se présenter à vous tout à l'heure, votre Conseil l'a cooptée en novembre en qualité d'administrateur et nous vous proposerons de ratifier cette cooptation.

Le temps fort de l'été 2015 fut, bien sûr, notre soirée du 5 Août. Près de 230 participants dont plus de 20% d'invités parmi lesquels nos élus et des représentants de diverses Associations de nos communes. Ce fut l'occasion d'échanger entre -pour reprendre l'expression d'un de nos anciens élus- mégevens de naissance et mégevens de cœur. Appellations plus amicale que celle de résidents permanents et non permanents. Nous en parlerons.

## Urbanisme

### PLU

Le calendrier de mise en place est serré mais semble être tenu.

La municipalité de Megève a arrêté son projet de PLU le 2 août soit avant-hier ; Demi-Quartier la semaine dernière. Il s'en suit la présentation pour avis des personnes publiques associées (dont les Amis de Megève et Demi-Quartier) avant l'enquête publique à compter de novembre/décembre. C'est au cours de l'enquête publique que les intéressés pourront faire part de leurs observations. Tout ceci avec objectif le vote définitif avant le 27 mars 2017. Le travail des municipalités a été difficile car les lois sont devenues de plus en plus contraignantes au cours des dernières années.

Les municipalités des deux communes nous ont associés à leurs travaux et nous les en remercions. Peu d'Associations locales ont été conviées aux réunions des COPIL (Comité de Pilotage) mis en place dans le cadre de la rédaction des PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) préalable à l'élaboration des zonages et règlements des PLU. Des membres de votre Conseil ont participé à plusieurs de ces réunions et ont assisté à plusieurs réunions publiques.

Les axes prioritaires dans le PADD de Megève sont en harmonie avec ceux que notre Association a défendus depuis sa création. Comme nous vous l'écrivions dans notre Lettre d'info de juin, nous les résumons ainsi : « Préserver les qualités identitaires et environnementales, soutenir les activités économiques et œuvrer pour endiguer le déclin démographique le tout en conservant l'attractivité touristique et la qualité de vie tant pour les habitants permanents que pour les non permanents ».

On retrouve les mêmes considérations dans les axes définis par les élus de Demi-Quartier.

Au cours des réunions des COPIL nous avons eu l'occasion d'exprimer un certain nombre de souhaits que nous avons précisés par courrier du 15 avril à la Mairie de Megève.

Bien sûr nous ne pouvons que regretter pour les intéressés -dont certains de nos adhérents- que plusieurs terrains anciennement constructibles deviennent inconstructibles.

Néanmoins, en qualité de défenseur de l'environnement et pour les intérêts collectifs, notre Association ne peut être que satisfaite du fait que beaucoup de terrains sur lesquels nous souhaitons la non-constructibilité ne les soit pas dans les projets de PLU. Nous examinerons ces PLU plus en détails au cours des prochaines semaines et serons sûrement amenés à faire quelques commentaires et / ou recommandations. Notons déjà que nous sommes satisfaits que plusieurs souhaits exprimés au cours des dernières années pour la non-constructibilité d'un certain nombre de sites deviennent réalité. A titre d'exemples, La Livraz, le chemin piétonnier d'hiver Le Maz < Côte 2000, La Pige, Le Bas du Calvaire...

Un point nous chagrine : le classement en zone d'urbanisation dense du Pré Saint Amour. Nous en avons fait part à nos élus...

*Madame Le Maire de Megève précise que l'exigence au niveau national est de diminuer la surface constructible pour les 10 prochaines années ; cette exigence a notamment comme conséquence que des propriétaires fonciers de terrains constructibles qui ont payé des droits de succession et/ou l'ISF sur ces bases vont se retrouver avec des terrains inconstructibles...*

## **Terrains bas du Calvaire**

Les deux parcelles situées en bas du Calvaire sont classés en Zone Agricole et donc inconstructibles dans le projet de PLU.

A propos de ces terrains, vous vous souviendrez que l'Association avait fait un recours contre les deux permis octroyés en février 2014. Nous sommes heureux de vous informer que ces deux permis ont été annulés par décision du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 30 juin 2016. Grande victoire pour tous les amoureux de Megève. Nous ne savons pas si les intéressés feront appel. Merci à Bernard Poujade qui a totalement géré ce dossier avec toutes ses compétences et tout cela sans demander d'honoraires...

*Madame Le Maire de Megève informe l'assistance que la Mairie ne fera pas appel de cette décision.*

## **Logements des saisonniers du 4 Seasons.**

La SFHM a demandé une modification du POS d'un terrain situé au lieu-dit « La Biollaise » (en bordure du hameau du Maz) afin d'y construire un bâtiment pour y loger le personnel saisonnier de l'hôtel. Pour cette modification du POS, la municipalité de Megève était dans l'obligation de nommer un Commissaire Enquêteur. Celui-ci a recueilli des observations au cours du mois de juin. Nous avons fait part de nos interrogations sur la pertinence de ce projet par courrier au Commissaire Enquêteur en date du 13 juin 2016. Ce dernier vient de rendre son rapport, nous avons eu connaissance de ses conclusions ce matin : Avis défavorable.

## **Autres**

### **Statuts de résidents permanents et non-permanents de Megève**

Ces statuts de résidents mis en place par la municipalité de Megève ont été créés en 2014 et – notamment par l'intermédiaire de l'Association Vivre Megève - des réductions sont accordées aux résidents : Parkings, Palais des Sports, le Cinéma, Tunnel du Mont Blanc... Un point nous contrarie néanmoins, c'est le manque d'avantages tarifaires pour les résidents - permanents ou non - sur les remontées mécaniques.

Les forfaits saisons offrent pour les non permanents et les saisonniers des avantages tarifaires moins favorables que ceux octroyés quand ils sont achetés (par tous...) avant le 15 novembre.

Dans notre lettre d'information de décembre, nous écrivions : « ...ces avantages ne sont probablement pas la résultante d'une décision politique... ». Nous craignons, aujourd'hui que cette différence de traitement entre permanents et non permanents ne résulte d'une décision politique.

*Monsieur Frédéric Gougeat, Adjoint au Maire de Megève confirme qu'il s'agit d'une décision politique.*

Nous en reparlerons avec nos élus.

### **Remontées Mécaniques de Megève**

Au cours de notre AG du 3 août 2015, nous vous avons déjà fait part de nos inquiétudes sur les négociations qui venaient de démarrer entre la Ville de Megève et la Compagnie du Mont Blanc pour la prise de contrôle par celle-ci de la Société des Remontées Mécaniques de Megève. Dans notre lettre d'information de décembre 2015 nous indiquions que notre inquiétude se confirmait par le fait qu'il n'était prévu aucun apport de fonds par la Compagnie du Mont Blanc à la Société des Remontées Mécaniques de Megève.

La Délégation de Service public de Rochebrune a été renégociée Elle a été rallongée de 10 ans soit jusqu'à 2033, en contrepartie la Société Mont Blanc et Cie (filiale de la Cie du Mont Blanc) s'est engagée à « mobiliser le financement nécessaire » par la société des Remontées Mécaniques de Megève (RMM) pour faire certains investissements.

En fait, la Compagnie du Mont-Blanc ne s'est engagée sur aucun financement direct. Les investissements prévus sur le Domaine de Rochebrune s'élèveraient à 30 Millions d'Euros dans le calendrier suivant :

|                              |            |           |
|------------------------------|------------|-----------|
| § Télécabine du Chamois      | Rénovation | Noël 2017 |
| § Télésiège Lanchettes       | Création   | Noël 2019 |
| § Télésiège des Jardins long | Création   | Noël 2020 |

*Madame Le Maire de Megève indique qu'elle pense que ce calendrier pourra être tenu ; elle précise qu'une étude est en cours pour améliorer la totalité du domaine skiable de Rochebrune. Pour cet été et suite à l'incendie du restaurant de l'Alpette, le télésiège des Petites Fontaines a été ouvert au public.*

## Activités :

Le slalom que nous avons organisé cet hiver a encore connu un grand succès avec 105 participants. Merci à Hélène Martel Massignac, Isabelle Lépine et Bernard Mouy.

La visite de l'exposition Picasso prévue la semaine dernière à Martigny a malheureusement dû être annulée par faute d'un nombre suffisant. Merci à Patrick Nodé-Langlois et Dominique Dunant.

Nous faisons remarquer qu'en dehors du slalom et du dîner annuel, nos animations rencontrent peu de succès (randonnées, raquette, Calvaire...); si vous avez des idées, n'hésitez pas à les formuler au cours des prochains mois. Pas aujourd'hui, nous n'aurons pas le temps.

Pour le dîner de cette année -lundi prochain- nous avons fait le choix d'un buffet dînatoire, formule qui a semblé réunir les suffrages l'année dernière. Il reste quelques places et nous vous invitons à vous inscrire dès ce soir; nous devons donner le nombre de participants au restaurant du Woody demain matin. Voir Isabelle Lépine.

## Rapport Financier

Arnaud de Vaureix passe la parole à Bernard Mouy, Trésorier, pour la présentation des comptes de l'exercice 2015.

### Arrêté Analytique 2015 en €

|                       | Recettes 2014   | Recettes 2015   |                            | Frais 2014      | Frais 2015       | Solde 2014       | Solde 2015        |
|-----------------------|-----------------|-----------------|----------------------------|-----------------|------------------|------------------|-------------------|
| <b>Fonctionnement</b> |                 |                 | <b>Fonctionnement</b>      |                 |                  |                  |                   |
| Cotisations           | 7 719,00        | 7 414,00        | Lettre d'information       | 1 919,99        | 1 046,73         |                  |                   |
| Produits financiers   | 2 049,61        | 2 196,03        | Partenariat                | 1 218,50        | 547,70           |                  |                   |
|                       |                 |                 | Frais Divers               | 1 826,24        | 2 846,64         |                  |                   |
| <b>Total</b>          | <b>9 768,61</b> | <b>9 610,03</b> | <b>Total</b>               | <b>4 964,73</b> | <b>4 441,07</b>  | <b>4 803,88</b>  | <b>5 168,96</b>   |
| <b>Exceptionnel</b>   | 60,10           |                 | <b>Exceptionnel</b>        |                 |                  |                  |                   |
| <b>Total</b>          | <b>60,10</b>    | <b>0,00</b>     | <b>Total</b>               | <b>2 556,40</b> | <b>371,16</b>    | <b>-2 496,30</b> | <b>-371,16</b>    |
| <b>Activités</b>      |                 |                 | <b>Activités</b>           |                 |                  |                  |                   |
| Ski                   | 0,00            | 0,00            | Ski                        | 0,00            | 411,00           |                  | -411,00           |
| Divers                | 0,00            | 0,00            | Divers                     | 0,00            | 0,00             |                  | 0,00              |
| Balade (vélo)         | 0,00            | 0,00            | Balade (vélo)              | 0,00            | 0,00             |                  | 0,00              |
| Dîner                 | 1 410,00        | 0,00            | Dîner 40 ans               | 1 586,00        | 19 978,90        |                  | -19 978,90        |
| <b>Total</b>          | <b>1 410,00</b> | <b>0,00</b>     | <b>Total</b>               | <b>1 586,00</b> | <b>20 389,90</b> | <b>-176,00</b>   | <b>-20 389,90</b> |
|                       |                 |                 | <b>Ecart de Trésorerie</b> |                 |                  | <b>2 131,58</b>  | <b>-15 592,10</b> |

### Balance récapitulative 2015 en €

| Soldes au 31/12/2014                  |                  | Soldes au 31/12/2015                  |                   |
|---------------------------------------|------------------|---------------------------------------|-------------------|
| Banque                                | 1 545,32         | Banque                                | 1 017,16          |
| Chèques non encaissés                 | -389,92          | chèque non encaissé                   | -455,00           |
| Compte sur livret                     | 36 388,94        | Compte sur livret                     | 19 473,31         |
| Sicav/Tonic Croissance                | 48 435,14        | Sicav/Tonic Croissance                | 50 351,91         |
| <b>Total trésorerie au 31/12/2014</b> | <b>85 979,48</b> | <b>Total trésorerie au 31/12/2015</b> | <b>70 387,38</b>  |
|                                       |                  | <b>Ecart de trésorerie</b>            | <b>-15 592,10</b> |

L'exercice a bien sûr été marqué par une dépense exceptionnelle pour fêter les 40 ans de l'association (20 000€)

L'augmentation des frais divers (+1000,00€) porte essentiellement sur deux postes :

§ Utilisation de l'auditorium pour l'Assemblée Générale. L'auditorium est mis gratuitement à disposition de l'association mais les frais correspondent à la mise à disposition du technicien.

§ Frais de déplacement.

La diminution des frais sur la lettre d'info est obtenue grâce au fait que nous avons diminué les envois par poste au profit des courriers électroniques.

Les recettes de cotisations et dons restent stables.

Globalement les frais de fonctionnement et activités, restent inférieures aux encaissements.

Arnaud de Vaureix reprend la parole.

## Cooptation

Une place au Conseil étant vacante, nous avons coopté Sylvie Penneroux le 25 novembre 2015 en qualité d'Administrateur et nous vous proposons de ratifier cette cooptation; je passe la parole à Sylvie Penneroux afin qu'elle se présente à vous.

*Sylvie Penneroux se présente à l'Assemblée.*

J'ajoute que Sylvie s'est vite mise dans le bain en nous représentant dès décembre à une réunion du COPIL de Demi-Quartier et que c'est elle qui a pris en charge la logistique de cette AG. Avec les conseils de Christine Thorat, bien sûr.

## Cotisations

Je vous rappelle les montants des cotisations 2016 :

|                      |     |
|----------------------|-----|
| Membre actif :       | 20€ |
| Couple :             | 30€ |
| Membre bienfaiteur : | 50€ |
| Fondateur :          | 80€ |

Nous vous proposons de conserver les mêmes montants pour l'année 2017.

## Questions diverses

Le Président propose à l'Assemblée de passer aux questions diverses.

§ Comment expliquer la fermeture annoncée comme prochaine du Chemin du Glapet ?

*Madame le Maire de Megève répond que ce chemin est situé sur des terrains privés, que ce statut a été reconnu par le tribunal et que les actions menées par la commune ont été rejetées.*

§ Que vont faire l'Association et la Commune pour la remise en état du site du Calvaire après les terrassements effectués sur les parcelles du bas en automne dernier ?

*Le bureau et Madame le Maire de Megève répondent que s'agissant de terrains privés, aucune action ne peut être menée actuellement surtout que les propriétaires ont 4 mois pour faire appel de la décision d'annulation de leurs permis de construire.*

§ Le domaine skiable a été donné en gestion à une station voisine. On pouvait espérer qu'en contrepartie, de gros investissements seraient rapidement réalisés. Il ne semble pas que ce soit le cas.

*Madame le Maire de Megève se réfère à son intervention précédente sur le sujet et assure que les nouveaux actionnaires veulent rentabiliser leurs investissements en faisant du Chiffre d'Affaires et qu'ils vont donc y mettre les moyens.*

## Vote des résolutions :

Le Président met au vote :

|   |                        |
|---|------------------------|
| Rapport moral                                       | approuvé à l'unanimité |
| Rapport financier                                   | approuvé à l'unanimité |
| Quitus au conseil d'administration                  | donné à l'unanimité    |
| Cooptation de Sylvie Penneroux comme administrateur | ratifiée à l'unanimité |
| Montants des cotisations :                          | adopté à l'unanimité   |

Pour terminer, je veux remercier nos élus pour leurs disponibilités et leurs écoutes au cours des contacts réguliers que nous avons eu avec eux.

Enfin, nous vous remercions de votre concours : sans vos cotisations, nous ne pourrions pas assumer nos frais et sans notre nombre d'adhérents, nous ne pourrions prétendre à une légitimité qui nous a permis par exemples de participer aux réunions des Copil et assurer notre « intérêt à agir » pour les recours contre les permis du Bas du Calvaire.

Vous êtes invités, maintenant à partager le « verre de l'amitié ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

oooOOOooo

**Élaboration du PLU de Megève : le projet est émis à enquête publique**  
**Présence du Commissaire enquêteur en janvier 2017 à la Mairie :**  
**samedi 7 janvier 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**  
**mardi 10 janvier de 14h00 à 17h00 seulement (ATTENTION dernier jour)**  
**(Pour Demi-Quartier, l'enquête publique est close depuis le 28/12/2016)**

**Nous suivre**

[www.amis-de-megeve.com](http://www.amis-de-megeve.com)

**Nous joindre**

[contact@amis-de-megeve.com](mailto:contact@amis-de-megeve.com)



Association Agréée (article R 121-5 du code de l'urbanisme)  
BP 133 - 74120 MEGÈVE

Megève, le 19 octobre 2016

**Madame Le Maire**  
Mairie de Megève  
1, place de l'Eglise  
74120 MEGÈVE

Objet : PLU

CC Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme

Madame Le Maire,

Vous avez adressé à l'Association des amis de Megève et de Demi Quartier agréée en tant qu'association locale des usagers sur le territoire des communes de Megève et Demi-Quartier le projet de PLU. Nous vous en remercions.

La lecture de ce projet appelle d'ores et déjà de la part de l'Association quelques observations.

L'Association n'ignore pas les contraintes qui pèsent sur les communes du fait de l'adoption des textes récents et notamment la loi ALUR.

Si ces textes militent en faveur d'une densification de l'existant, il va de soi qu'elle doit néanmoins se réaliser en préservant le caractère des communes, en adoptant des **règles claires, précises** et en faisant des choix cohérents et non arbitraires.

Notre association tient à souligner et à saluer les efforts de la municipalité en matière de zonage.

Les zones nous semblent dans l'ensemble être constituées de façon adaptée sous réserve bien évidemment de quelques cas ponctuels sur lesquels sans doute des observations seront faites pendant l'enquête publique et qui pourront être l'objet de rectifications.

La reconnaissance du caractère agricole ou naturel de certains secteurs antérieurement classés en zone constructibles à tort traduit un infléchissement qui recueille à l'évidence l'approbation de tous ceux qui sont opposés à une politique d'étalement urbain désordonnée et contraire aux objectifs de développement durable.

L'association tient à réaffirmer son souhait d'un **règlement du PLU suffisamment précis** pour ne pas laisser de place à des interprétations contradictoires ou à des dérogations choquantes.

Si l'on rentre dans le détail des zones telles qu'elles sont retracées sur les cartes, l'association a quelques inquiétudes :

**§ Une zone AT** (activité touristique) au lieu-dit **BOBY** à savoir à côté du Chalet du Mont d'Arbois est créée. Cette zone inclue des chalets privés existants (parcelles 115 & 1), le Chalet du Mont d'Arbois (parcelle 114), ses dépendances (parcelle 2) et des petits immeubles d'appartements (parcelle 4). S'il y a une logique à ce choix puisqu'il y a déjà un ensemble hôtelier, il y a un risque de voir s'implanter des bâtiments imposants (voir ci-après normes de constructibilité des logements touristiques) surplombant le **chemin du Calvaire** et très visibles depuis celui-ci.

**§** Si les zones **UH2** sont définies comme favorisant la mixité urbaine et l'habitat de faible densité (par exemple : Bas de Lady, Dessous du Calvaire, Versant Jaillet, zone « neige et golf »...) elles acceptent des fortes densités (CES maximum 0.4 et hauteur maximum 13 mètres) sans règle minimum de superficie de terrains pour construire, sans protection suffisante en ce qui concerne les limites avec les terrains voisins... les voies publiques...

Suivant nos estimations, on peut arriver pour :

Terrain de 800 m<sup>2</sup> : façade de 16 mètres et hauteur de 10 mètres (3 étages comprenant les combles).

Terrain de 1.000 m<sup>2</sup> : façade de 18 mètres et hauteur de 12 mètres (3 étages plus combles).

Terrain = ou > 1.200 m<sup>2</sup> : façade 20 mètres et hauteur de 13 mètres (4 étages comprenant les combles).

§ Les choix en matière de hauteur ou de longueur de façade inquiètent quelque peu : ainsi pour les **zones UT** (vocation touristique), le CES n'est pas réglementé (0,70 dans des projets précédents) ce qui peut entraîner toutes les dérives... et on peut atteindre une hauteur maximum de 16 mètres - elles étaient à 14 mètres (ex La Cry) - pour une longueur de façade de 24 mètres (4 étages + combles).

§ Dans les zones **UH3** (Dominante d'habitats de faible densité comme pour : Le Maz, La Rée, Le Planellet, Les Pettoraux, La Veria... ) il y a un CES maximum de 0.25 et une hauteur maximum de 9 mètres soit, en terme d'habitabilité, probablement plus que dans la zone UC du POS (0,15 de COS).

§ Nous notons avec satisfaction que le Planay (**UH3p**) est mieux protégé grâce à des distances plus importantes entre les constructions.

§ En Zone **UH1** (village) le CES n'est pas réglementé et la hauteur passe de 11 à 16 mètres...

L'Association rappelle son attachement à la préservation de la zone de la Ferme Saint Amour qui est en zone UH1.

§ Des lacunes apparaissent :

- les dimensions des débordements des toitures ne sont pas mentionnées.
- Rien de précis sur la reconstruction éventuelle de bâtiments existants.

§ Les obligations de prévoir des places de **stationnement** pour les nouvelles constructions sont insuffisantes en terme de nombre. Ainsi le PLU en zone UH2 prévoit 2 places par logement (intérieur ou extérieur).

Quid d'un logement de 320 m<sup>2</sup> ? Le POS obligeait à 4 places intérieures plus 4 places extérieures (2 places par tranche de 80 m<sup>2</sup>). Le précédent projet de PLU prévoyait déjà une diminution mais pas à ce point-là.

§ A Demi Quartier presque toutes les zones donnent un CES de 0,25 et une hauteur maximum de 10 mètres et pour le stationnement : 2 par logement + 1 par tranche de 50m<sup>2</sup>.

§ Quelques dispositions du règlement mériteraient d'être explicitées ainsi : page 14 du règlement : « **Toitures terrasses ou plates sont autorisées dans le cas d'éléments de jonction entre deux constructions à toiture à pans** ».

Comme vous le voyez nos critiques portent sur quelques éléments de fond (absence de CES, hauteurs trop importantes) et elles sont mues par le désir de voir Megève préserver un développement harmonieux dans le respect de la qualité architecturale.

L'association vous remercie de prendre en compte ces observations.

Nous vous prions de croire, Madame le Maire, à l'expression de notre haute considération.

Bernard Poujade  
Vice-Président

Arnaud de Vaureix  
Président

## ACTIVITÉS HIVERNALES

### *9ème Coupe des "Amis de Megève" (SLALOM GÉANT)*

*Dimanche matin 12 Février 2017 à 11h00*

*Ouverte à tous en partenariat avec "l'École de Ski de Megève"*

*Inscrivez-vous nombreux directement à l'E.S.F  
qui vous confirmera l'heure et le lieu de la compétition*

*Remise des prix à l'issue de la compétition*

*et pour ceux qui ne skient pas : venez les encourager !!!  
chocolat chaud et vin chaud : un moment convivial*

*(Renseignements complémentaires Bernard Mouy ☎ 06 82 90 77 81)*

*-La date et le lieu peuvent être amenés à changer en fonction du temps  
renseignez-vous auprès de l'E.S.F. dès votre arrivée-*



*Mise en lumière du sapin 03/12/2016  
(Photo S. Ferré)*

*Vous étiez nombreux venus assister à la mise en lumière du sapin de Noël le 3 décembre dernier ; on parle de '8000' visiteurs !*

*Installé sur la place de l'Église, il restera illuminé jusqu'au 20 mars 2017*

*Il mesure 15 mètres de haut et la nuit il brille dans des tons bleu-argenté*

*Il est orné de 250 boules noires, 200 stalactites lumineuses, 1800 étoiles scintillantes et de 8000 petites ampoules 'leds' fixées sur 200 mètres de guirlande*

*Il est beau de jour comme de nuit*

*Venez l'admirer !*

**Si vos coordonnées sont modifiées (adresse, téléphone ou adresse électronique)  
n'oubliez pas de nous avertir ; cela vous permettra de toujours recevoir nos informations**

## *A la rencontre des mégevans...*



### **Les Seigneur, carrefour de la Poste**

Avec la famille Seigneur nous touchons à l'histoire de France... En effet, les « Seigneur » descendent d'Henri IV, le si bien-nommé « VERT GALANT »... Venu combattre les savoyards, le Bon Roi trouvera un tendre réconfort à Megève... des enfants naitront à la suite de son passage.... Bien que jamais le roi ne les anoblira, en revanche il veillera à ce que ceux-ci ne manquent de rien... ainsi il leur légua la Tour de Blaye !! Et les enfants gagneront un surnom : « les fils du... seigneur » !!!

Carrefour de la poste, là où autrefois était un garage, vous avez sans doute remarqué la grande maison à la superbe façade blanche décorée de « silhouettes découpées » : Heidi, lutins, sapins, enfants en luge, skieurs, edelweiss... autant d'éléments un peu naïfs mais qui racontent le folklore et la vie simple des montagnes.

Si vous observez bien, vous vous apercevrez qu'au fil des mois, le décor change... En effet, Anne-Marie Seigneur s'inspire des saisons ou des événements qui animent le village (trompette lors du festival de jazz, skieurs ou télécabines en hiver, chèvres en été...).

Anne-Marie (née Morand, vieille dynastie mégevanne également) a grandi à Megève ; comme les autres enfants de fermiers de la région, elle avait l'autorisation de quitter l'école plus tôt, dès le mois de mai pour accompagner les bêtes en alpage et aider ; là-haut, on restait plus de trois mois, en totale autarcie. Pour se distraire elle aimait dessiner sur des cailloux ou des planches... le virus était pris !

Désormais, dans son atelier, elle dessine sur carton son motif, puis découpe avec une petite lame le contreplaqué suivant le dessin... c'est un long travail qui demande patience et minutie... et nous ravit, nous les passants.

Cet hiver, Pierrot illumine ce qu'Anne-Marie a dessiné.



*(Photos I. Lépine et B. Mouy)*



## Histoire du Téléphérique de Rochebrune



Le 1<sup>er</sup> téléphérique 'sans toit' !

(Cartes postales)



Le 2<sup>ème</sup> cabine blanche et fermée...

Au début des années 1930, un exploitant forestier de Sallanches a la bonne idée d'adapter le transport par câble à la pratique du ski, alors en plein essor. Le premier téléphérique dédié exclusivement aux sports d'hiver voit le jour à Megève.

Le téléphérique de Rochebrune a été conçu en 1933 par Ernst Heckel, sur demande d'un exploitant forestier de Sallanches, du nom de Charles Viard. Pour ce dernier, à l'époque, il ne doutait pas que le transport par câble représenterait l'avenir. Il avait vu juste.

Dans le petit monde des amateurs de ski -qui s'accroît énormément pendant l'entre-deux-guerres- ce nouvel équipement fait l'effet d'une bombe.

Reconnu comme étant le premier téléporté à usage exclusif du ski alpin, le téléphérique de Rochebrune, pour son premier hiver, peut accueillir jusqu'à 20 personnes à la fois qu'il transporte du village jusqu'à 1 750 mètres d'altitude, soit un dénivelé de plus de 600 mètres avalé en à peine dix minutes. Une révolution même si le débit ferait rire aujourd'hui n'importe quel exploitant de domaine skiable : une centaine de voyageurs par heure seulement !

Mais Rochebrune est un précurseur. Dès l'hiver suivant, ses cabines se modernisent et offrent aux passagers un toit pour s'abriter. Elles ne bougeront plus jusqu'aux années 1960, où il est décidé de les habiller de rouge (les cabines d'origine étaient blanches, comme actuellement depuis 1997).

Lors d'un incendie dû à la foudre en 1975 les câbles-tracteur ont cédé et la cabine qui se trouvait en gare inférieure a été retrouvée des dizaines de mètres en haut dans les champs.

Le téléphérique a un grand rôle à jouer. On peut dire : « À Megève, nous avons eu le premier téléphérique, le premier moniteur de ski, le premier fuseau... » et la station devient ainsi le "monument historique du ski "

À son sommet, la vue sur le mont Blanc est spectaculaire et unique. En plus de 80 ans, nombreux sont ceux qui ont pu en profiter grâce à l'auguste machine de Charles Viard et Ernst Heckel qui, depuis sa création, a cumulé plus de douze millions de passages.

Vous pouvez admirer une cabine rouge de l'ancien téléphérique au rond-point du Palais : elle ne porte aucune inscription descriptive.



(Photo A. Paul décembre 2016)



(Affiche)



(Photo A. Paul décembre 2016)

## **Fondation du Patrimoine et réfection de l'Église**

Comme nous vous en avons parlé dans l'édito de notre précédente lettre, des travaux sont en cours de réalisation dans l'église de Megève. La deuxième phase est consacrée à la réfection de la toiture. La Fondation du Patrimoine a signé un accord de financement avec les communes de Megève et Demi-Quartier. Considérant la valeur patrimoniale de l'église, nous ne pouvons que vous recommander d'y participer. Les souscriptions peuvent se faire sur le site :

<https://www.fondation-patrimoine.org/fr/rhone-alpes-22/tous-les-projets-1023/detail-eglise-saint-jean-baptiste-de-megeve-43485>



*(Photos A. Paul décembre 2016)*



## **« Le Palais »**

**Le complexe sportif et de bien-être a été inauguré le  
16 décembre dernier  
L'entrée du Palais a été modifiée**



*(Photo A. Paul le 16/12/2016)*



## Quelques dates à retenir

### Expositions

- **17 Décembre 2016 au 06 Janvier 2017**

Exposition 'Le Mont Blanc et les archives photographiques du Touring Club Italiano'. Thème : 'La Savoie du côté Italien et Français' à la Médiathèque du Palais

- **17 Décembre 2016 au 12 Mars 2017**

Exposition Margara 'MEGÈVE ON S'M POUR TOUJOURS' au Palais

### Au jour le jour...

- **05 Janvier 2017**

Concert du Choeur de Pratz : "Un Noël de rêve" à l'Eglise Saint Jean-Baptiste

- **07 Janvier 2017**

Hockey sur glace division 2 HC Mont-Blanc / Marseille, Patinoire du Palais à 19h00

- **11 Janvier 2017**

La Grande Odyssée Savoie/Mont-Blanc, Pré de Saint Amour

- **13 au 15 Janvier 2017**

48e Tournoi International de Curling de Megève, 5ème Trophée Domaine du Mont d'Arbois à la Patinoire du Palais

- **18 au 22 Janvier 2017**

Polo Masters sur l'Esplanade du Palais

- **19 au 22 Janvier 2017**

XXIIème Polo Masters Megève, Esplanade du Palais

- **19 au 22 Janvier 2017**

Megève Winter Golf Cup 2017 - 17ème édition au Golf du Mont d'Arbois

- **21 et 22 Janvier 2017**

Ski Cross WorldCup Audi Fis au stade de la Cote 2000

- **28 Janvier 2017**

Hockey sur glace division 2 HC Mont-Blanc / Villard de Lans à la Patinoire du Palais à 19h00

- **09 au 12 Février 2017**

Vente & dégustation de vin - Domaine Mas Amiel à la Mezzanine de la Médiathèque de 16h00 à 21h00

- **17 et 24 Février 2017**

L'ESF fête ses étoiles : RDV 18h15 pour le défilé, patinoire de plein air

- **18 Février 2017**

Hockey Sur Glace - Match Féminin Chamexpress Rebelles Vs Grenoble Patinoire du Palais de 18h30 à 20h30

- **19 Février 2017**

Ski de fond - Grand Prix La Bûcheronne à la Livraz

- **23 Février et 11 Avril 2017**

Conférence Gianadda dans le cadre de l'Exposition "Hodler, Monet, Munch", en collaboration avec le Musée Marmottan-Monet de Paris ; animée par Martha Degiacomi, historienne d'art à la Fondation Pierre Gianadda à Martigny (Suisse) à l'Auditorium de la Médiathèque à 20h00

- **30 Mars au 02 Avril 2017**

Festival International de Jazz à Megève

